

Aliénations de terrains

Avis aux personnes intéressées

Conformément aux dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Gabriel a procédé à l'aliénation des terrains mentionnés ci-dessous :

Description des terrains aliénés	Acquéreur	Prix
Partie du lot 6 359 065 située en façade de la propriété située entre le lot 3 428 114 et la rue Provost	Propriétaires du 225, rue Provost	100 \$
Bande de terrain du lot 6 665 495 sur la rue Provost	Stéphane Pichette	100 \$

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 6 mars 2026.



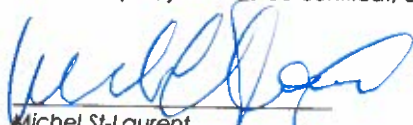
Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Certificat de publication

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 6 mars 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca.

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 6 mars 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier